

Règlement

1. Le concours est organisé par l'association Délipro Jeunesse dont le siège social se trouve à 6230, Pont-à-Celles, rue du Grand-Plateau 19.
2. Le concours « Jeunes Talents Danse » est ouvert à tout jeune ou groupe de jeunes résidant en Wallonie ou à Bruxelles âge entre 16 et 35 ans. Les personnes mineures qui participent au concours le font sous la responsabilité d'un adulte.
3. Les candidatures sont à envoyer pour le **8 août 2022** au plus tard via le formulaire en ligne accessible sur le site internet du projet. **Les vidéos de démonstration sont à envoyer en format mp4 ou via le lien YouTube en même temps que le formulaire d'inscription.** Passé ce délai, elles ne seront plus prises en compte.
4. Entre le 8 août et le 12 août, notre Comité de sélection choisira dix candidats (candidat seul ou groupe) pour qu'ils montent sur scène présenter - lors d'une soirée événement et d'un spectacle dans un lieu où les résidents n'ont pas accès à l'art - une chorégraphie originale adaptée selon un thème citoyen déterminé.
5. Les candidats sélectionnés par le jury s'engagent à remplir les missions suivantes :
 - consacrer les matinées ou journées suivantes afin d'échanger leur expérience avec les autres jeunes : les **28/08/22 – 09/10/22 – 25/11/22 - 26/11/22** .
 - consacrer quelques matinées afin de rencontrer les professionnels du milieu de la danse et partager créations et expériences : à déterminer avec les professionnels.
 - participer à des journées d'échange organisées par Délipro Jeunesse afin de construire ensemble le projet et développer les talents de chacun.
 - Participer à la fois au spectacle organisé par Délipro Jeunesse dans un lieu encore tenu secret et au spectacle organisé au sein d'institutions dans lesquelles l'art n'est pas toujours accessible.
 - **accepter la diffusion de leur nom et de leur image a des fins promotionnelles.**
6. La participation au concours implique la prise de connaissance, l'acceptation et le respect de ce présent règlement. Tout cas qui ne serait pas pris en compte par celui-ci sera tranché par le Comité de sélection.